

**À :** Parties prenantes externes de Metrolinx  
**De :** Rachel Hillcoat, vice-présidente, planification des services et de l'accès  
**Date :** 14 octobre 2025  
**Re :** **Modifications des taux de signalement pour l'accès au réseau Metrolinx - En vigueur le 1er décembre 2025**

---

Chers intervenants externes de Metrolinx,

### Résumé exécutif

Metrolinx s'engage à garantir une approche sûre, efficace et rentable pour gérer l'accès à notre réseau ferroviaire. Dans le cadre de cet engagement, Metrolinx a récemment évalué notre structure tarifaire afin de s'assurer que Metrolinx reste neutre sur le plan des coûts tout en soutenant les objectifs de Metrolinx de « Garder tout le monde en sécurité ».

Depuis 2014, nos tarifs de signalisation pour accéder au réseau ferroviaire de Metrolinx sont restés inchangés. Ces tarifs obsolètes ne reflètent plus les augmentations des coûts de main-d'œuvre, les changements opérationnels et les coûts de surveillance de la sécurité engagés au cours de la dernière décennie. En conséquence, le modèle de tarification actuel ne soutient plus les ressources nécessaires pour planifier et fournir des ressources de signalisation sûres et fiables.

### Nouvelle mise en œuvre du taux de signalement

Suite à un examen approfondi, notre nouveau taux de signalement entrera en vigueur le **1er décembre 2025**. Ce tarif s'appliquera à tous les travaux, y compris les services déjà payés qui s'étendent au-delà de cette date. Si nécessaire, une facture de régularisation sera émise.

Les taux révisés reflètent des ajustements alignés sur l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2014 à 2024 et sont conçus pour garantir la durabilité financière tout en maintenant notre engagement envers la sécurité et l'excellence opérationnelle.

Veuillez vous référer au **Tableau A** ci-dessous pour un résumé du calendrier tarifaire mis à jour :

### Tableau A - Taux de signalement mis à jour

Description	Évaluer
Travail en zone verte (du lundi au dimanche)	2 097 \$
Travail en zone rouge (du lundi au dimanche)	4 194 \$

Taux de travail en zone rouge

De plus, **un taux de travail en zone rouge** sera mis en œuvre à un taux de **4 194 \$ par quart** pour refléter le profil de coût du travail en zone rouge. De plus, le travail en zone rouge nécessite une supervision de sécurité, une gouvernance et des contrôles opérationnels supplémentaires qui ne sont pas présents dans les conditions de zone verte. Étant donné que le travail dans la zone rouge est interdit dans le corridor de Metrolinx, tous les intervenants devraient planifier de travailler dans la zone

verte autant que possible, car travailler dans la zone rouge présente des risques de sécurité accrus en raison de la proximité des opérations ferroviaires. En encourageant l'utilisation du travail en zone verte, Metrolinx vise à réduire l'exposition aux voies actives.

Le 21<sup>e</sup> et le 24<sup>e</sup> octobre, de 12 h à 13 h, nous organiserons des séances d'information externes pour les promoteurs tiers. Ces séances offriront l'occasion de présenter en détail les changements à venir, de répondre aux questions et de recueillir des commentaires pour soutenir une transition en douceur. En nous engageant tôt et de manière cohérente, nous visons à établir un alignement entre tous les intervenants et à minimiser les perturbations potentielles.

*Pour être ajouté à la liste d'invitation pour l'une des séances de déjeuner-apprentissage, veuillez contacter Jillian Ball à [Jillian.Ball@metrolinx.com](mailto:Jillian.Ball@metrolinx.com).*

Si les partisans ne peuvent pas assister à la séance organisée par Metrolinx, ils peuvent soumettre leurs questions ou préoccupations par courriel à Jonathan Munro @ [Jonathan.Munro@metrolinx.com](mailto:Jonathan.Munro@metrolinx.com). Les soumissions reçues dans les 15 jours ouvrables suivant la séance recevront une réponse de Metrolinx dans les 10 jours ouvrables.

Je vous remercie.

Rachel Hillcoat,  
Vice-président, Planification des services et de l'accès